



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 avril 2006  
Français  
Original: anglais

---

### Session de fond de 2006

New York, 3-2 juillet 2006

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Création, aux niveaux national et international,  
d'un environnement qui se prête à un plein emploi  
productif et un travail décent pour tous,  
et son impact sur le développement durable**

### **Déclaration présentée par le Droit à l'énergie SOS futur, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, qui est distribuée conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/2006/100.



## Déclaration

Bien que l'énergie ne soit pas expressément mentionnée dans les objectifs du Millénaire pour le développement, tout le monde convient qu'au moins six de ces objectifs ne peuvent être atteints sans accès à l'énergie, facteur crucial pour le développement et la croissance. Sans énergie, il n'y a ni eau potable ni assainissement et il devient difficile d'assurer l'éducation, les soins de santé et la sécurité des aliments.

Dans les pays en développement, émergents ou industrialisés, l'accès universel à l'énergie ou l'accroissement de l'intensité énergétique aident à améliorer l'activité économique, et par ricochet l'emploi.

L'incidence sur l'emploi est multiple :

- L'électrification d'une zone géographique aide à réduire les flux migratoires et encourage le développement local, empêchant ainsi l'exode rural et la création de banlieues où le chômage sévit. Elle a une double incidence : elle réduit les pressions qui s'exercent sur les agglomérations tout en installant les populations dans des bassins d'emploi naturels;
- Le développement de l'activité économique entraîné par l'électrification d'une région génère dans un premier temps des emplois dans les petites entreprises et l'artisanat local, ce qui très souvent libère les femmes et les enfants des tâches consistant à trouver du bois de chauffage et à aller chercher de l'eau. On peut dès lors consacrer plus de temps à une activité économique ou à l'éducation des enfants. Et éducation signifie possibilité d'avoir un emploi;
- Les créations d'emplois dans le secteur énergétique lui-même, notamment dans le secteur de l'électricité, contribuent au développement technologique des pays et des régions concernés grâce aux savoirs et savoir-faire techniques que ces secteurs nécessitent. Si l'électrification s'accompagne d'un transfert judicieux de technologies et que les formations dispensées par les entreprises sont adaptées et permettent de bien comprendre ces technologies, ce sera une source de compétences et de savoir-faire locaux en ce domaine;
- Enfin, le développement de partenariats public-privé, que nous proposons, avec l'aval des entreprises à condition qu'elles prennent des engagements déontologiques, est doublement avantageux sur le plan de l'emploi du fait qu'il entraîne la création d'activités et d'emplois qualifiés dans les pays en développement, tout en permettant aux entreprises dans les pays industrialisés de bénéficier par ricochet d'une expansion et de développer l'emploi dans ce pays.

Forte de son réseau de 220 membres dans 70 pays, notre organisation propose de faire de l'accès universel à l'énergie une condition essentielle et a rédigé un Plan d'action pour l'accès universel à l'énergie, reposant sur trois axes : les objectifs du Millénaire pour le développement, dont l'accès universel à l'énergie, les partenariats public-privé et la participation de la société civile à toutes les étapes du développement.

À titre d'exemple concret, notre association-sœur nigérienne est favorable à la construction du barrage de Kandadji au Niger qui, s'il est réalisé, permettra d'alimenter en électricité le pays de manière autonome, favorisera le développement

économique – lequel est freiné à l’heure actuelle par l’impossibilité de satisfaire les besoins essentiels – et mettra fin aux pénuries alimentaires grâce à un programme d’irrigation.

---